

Informations sur l'offre de Boss Info AG

Farnern, 1^{er} novembre 2022

Société	Boss Info AG, Tannackerstrasse 3, 4539 Farnern (CHE-105.004.543).
Activité commerciale	<p>L'équipe de Boss Info, qui compte plus de 300 spécialistes, s'engage jour après jour autour d'un objectif commun: grâce aux technologies innovantes, les collaboratrices et collaborateurs de Boss Info numérisent les processus commerciaux des PME en s'appuyant sur des solutions sectorielles, des prestations de conseil ainsi que sur des solutions et services TIC. La mise en œuvre systématique de la stratégie ainsi que les valeurs appliquées dans l'entreprise – compétence, équité, vision à long terme et engagement – ont fait de la société Boss Info ce qu'elle est devenue aujourd'hui: l'un des fournisseurs indépendants les plus performants dans le domaine des solutions d'entreprise, des services TIC et cloud, des prestations de conseil et des solutions collaboratives. L'offre TIC complète «à 360°» à destination des entreprises inclut des solutions éprouvées développées en propre, telles que bossERP, bossSalary et bossGO, ainsi que les solutions ERP de Microsoft Dynamics 365 Finance & Supply Chain Management, Business Central et STEPS, de même que les solutions Oracle JD Edwards et NetSuite. Les solutions DMS (Document Management Solutions) et Business Process Management (BPM) complètent l'offre, qui comprend également des développements individuels à côté des vastes compétences Microsoft 365.</p> <p>Le capital versé à la société dans le cadre de la présente transaction sera affecté à la croissance future de Boss Info AG.</p>
Offre	La présente transaction consiste en une augmentation de capital avec offre de souscription à l'intention des utilisateurs inscrits sur le portail Taurus Investor. Dans le cadre de l'augmentation de capital, un droit de souscription revient aux actionnaires actuels de la société.
Actions proposées	<p>Dans le cadre d'une augmentation de capital à partir du capital autorisé, il est prévu d'émettre 350 000 actions nominatives de la société, entièrement libérées et d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune, et de les inscrire au registre du commerce du canton de Berne a priori avant le 31 décembre 2022 au plus tard.</p> <p>En conséquence de quoi, une fois la transaction effectuée, le capital social de la société devrait passer de CHF 105'000 (répartis en 10'500'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune) à un nouveau capital social de CHF 108'500 (répartis en 10'850'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune).</p>
Droits de souscription	La présente offre respecte pleinement les droits de souscription des actionnaires existants.

Délai d'exercice / modalités

Le délai d'exercice des droits de souscription par les actionnaires actuels devrait commencer à courir le 11 novembre 2022 et arrivera à échéance le 15 décembre 2022 à 12h00. Le même délai d'exercice s'applique aux autres utilisateurs du portail Taurus Investor.

Le bulletin de souscription doit être signé dans le délai imparti via le portail Taurus Investor et conformément aux conditions générales applicables en l'espèce. Celles-ci peuvent être consultées en cliquant sur le lien suivant et font partie intégrante de la présente offre: <https://www.bossinfo.com/ueber-uns/token/#capital>. La signature d'un bulletin de souscription par l'utilisateur vaut acceptation des conditions générales du portail Taurus Investor.

Toute la transaction (c.-à-d. jusqu'à l'attribution définitive des actions) est exécutée via le portail Taurus Investor.

Les utilisateurs du portail Taurus Investor qui ne sont pas actuellement actionnaires de la société ne peuvent nullement prétendre à l'attribution d'actions, même au cas où ils auraient préalablement signé le bulletin de souscription. Au lieu de quoi, les droits de souscription non exercés des actionnaires actuels sont attribués par le conseil d'administration de la société, sur la base de l'intérêt de la société et du respect de l'égalité de traitement des actionnaires.

Les nouvelles actions sont émises sous forme de jetons ou « tokens ». Une action équivaut à un token (non divisible) et apparaît dans le porte-monnaie de l'actionnaire sur le portail Taurus Investor, une fois la transaction effectuée (et après l'attribution définitive des actions).

Jusqu'à l'attribution définitive des actions, le montant versé par l'utilisateur pour la souscription des actions via le portail Taurus Investor est déposé sur un compte bloqué. Si ensuite les actions souscrites ne peuvent pas être attribuées, ou seulement en partie, le montant total correspondant sera remboursé au souscripteur concerné via le portail Taurus Investor.

Prix d'émission

Le prix d'émission par action nominative proposée s'élève à CHF 9.75.

Attestation

Conformément à l'art. 4 des statuts de la société, cette dernière peut émettre ses actions sous forme de titres (en tant que certificat individuel ou global) ou de droits-valeurs (en tant que droits-valeurs simples ou de droits-valeurs inscrits). Les actionnaires n'ont aucun droit à l'établissement ou à la délivrance de titres. Toutefois, la société peut à tout moment établir et délivrer de tels titres à son entière discrétion.

Droit de vote / registre des actions

Chaque action donne droit à une voix à l'assemblée générale de la société.

Seules les personnes inscrites en tant qu'actionnaires au registre des actions sont réputées actionnaires vis-à-vis de la société. Un

actionnaire peut demander à la société de lui confirmer son inscription en bonne et due forme au registre des actions.

Les actionnaires ne peuvent faire valoir leurs droits aux dividendes et les autres droits patrimoniaux associés à leur qualité d'actionnaire que lorsque ceux-ci naissent postérieurement à leur inscription au registre des actions. Si le droit aux dividendes et les autres droits patrimoniaux associés à la qualité d'actionnaire naissent à un moment où l'actionnaire n'est pas inscrit au registre des actions, alors ils reviennent à la société.

Les acquéreurs d'actions sont inscrits au registre des actions de la société en qualité d'actionnaires sous réserve qu'ils s'identifient et qu'ils désignent les personnes pour le compte desquelles ils détiennent les actions (ayants droit économiques), conformément aux modalités prévues par la société. La société peut à tout moment exiger des actionnaires qu'ils confirment le caractère actuel de leurs informations.

Après en avoir informé la personne concernée, la société peut annuler, avec effet rétroactif, l'inscription d'un actionnaire du registre des actions pour tout ou partie des actions qu'il détient, s'il est avéré que cette inscription a été faite sur la base d'informations inexactes fournies par l'acquéreur. L'actionnaire concerné doit alors être immédiatement informé de sa radiation du registre des actions.

Après en avoir informé la personne concernée, la société est susceptible de suspendre les droits d'un actionnaire pour tout ou partie des actions qu'il détient et d'inscrire une mention correspondante au registre des actions au cas où l'acquéreur refuse de confirmer le caractère actuel des informations malgré une demande qui lui est faite dans ce sens. L'actionnaire concerné doit être informé sans délai d'une telle mention portée au registre des actions.

Par analogie avec l'art. 697j, al. 5 CO, l'obligation de déclaration est caduque si les actions sont gérées en tant que titres intermédiés au sens de la loi fédérale sur les titres intermédiés et déposées auprès d'un dépositaire en Suisse ou inscrites au registre principal. La société désigne le dépositaire.

Le transfert des actions est régi par les règles de la convention d'inscription conformément à l'art. 973f, al. 1 CO. La convention d'inscription fait partie intégrante de la présente offre et peut être consultée en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.bossinfo.com/ueber-uns/token/#capital>.

La signature d'un bulletin de souscription par l'utilisateur vaut acceptation de la convention d'inscription.

Droit au dividende

Les nouvelles actions émises donnent droit à un dividende à compter de l'exercice 2022. Ceci sous réserve du respect préalable des

dispositions mentionnées à la section précédente «Registre des actions».

Statuts

Les statuts de la société font partie intégrante de la présente offre et peuvent être consultés en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.bossinfo.com/ueber-uns/token/#capital>.

La signature d'un bulletin de souscription par l'utilisateur vaut acceptation des statuts de la société.

Indicateurs / rapport annuel:

Les indicateurs actuels et le rapport annuel de Boss Info AG pour l'année 2021 peuvent être consultés en cliquant sur le lien suivant:

<https://report.bossinfo.com> (mot de passe: beboss1000)

Droit applicable

Le droit suisse s'applique.

For juridique

Le for juridique est Berne.

Farnern, 29 octobre 2022

Pour le conseil d'administration:



Simon Boss

Président du Conseil d'administration

*Le présent document ne constitue **ni un prospectus ni une feuille d'information de base au sens de la LSF**in et, conformément aux dispositions en vigueur, aucun prospectus n'a été et ne sera établi pour ou en lien avec l'augmentation envisagée du capital de Boss Info AG.*